

MAIRIE DE GEISPOLSHHEIM

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

Début de séance : 20 heures 00

Etaient présents, sous la présidence de M. le Maire Jean-Michel SCHAEFFER :

Les adjoints : M. Philippe SCHAAL, Mme Martine DEPENAU, M. François ZISSWILLER, Mme Hélène-Marie PIGNON, M. Stéphan SCHUBNEL, Mme Adeline ROEHM, Mme Claire HISSLER

Les conseillers : M. Henri DURAND, Mme Marie-Andrée NUSS, M. Patrick ELIAS, M. Eric KUPFERLE, M. Thierry CRUCIFIX, Mme Régine VONFELT, Mme Sonia MABROUKI, M. William WILD, Mme Elodie PFLEGER, M. Lionel LOHNER, Mme Laetitia EL HOUACH, Mme Cindy SCHOLER, M. Jérémy SPEISSER, Mme Aline SOUDKI, M. Vincent FONTAINE, Mme Jessica RICCIARDI, M. Joshua FISCHER

Absents excusés : M. Jean-Jacques TERRET (procuration à Mme Hélène-Marie PIGNON), M. Nicolas BARTH (procuration à Mme Marie-Andrée NUSS), Mme Estelle GROSS (procuration à Mme Sonia MABROUKI), Mme Emily CHAFFANGEON (procuration à Mme Aline SOUDKI)

Nombre de membres en fonction : 29

Nombre de présents ou représentés : 29

Quorum : ATTEINT

ORDRE DU JOUR

- I) Désignation du Secrétaire de séance
- II) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2026
- III) Informations au titre des délégations permanentes du Maire
- 60/26 Approbation du compte financier unique de l'exercice 2025
- 61/26 Affectation du résultat de l'exercice 2025
- 62/26 Décision Budgétaire Modificative n° 1 : exercice 2026

- 63/26 Délégation de Service Public de la Petite Enfance : approbation des comptes de résultats de l'Association Générale des Familles et de la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace pour l'année 2025
- 64/26 Approbation des comptes de résultats de la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace pour l'année 2025 : animation jeunesse
- 65/26 Approbation des comptes de résultats de la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace pour l'année 2025 : animation de l'Espace Malraux
- 66/26 Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 67/26 Budget Primitif de l'exercice 2026 - subventions de principe : dispositif haut niveau
- 68/26 Tableau des effectifs des emplois communaux 2026
- 69/26 Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatif au parc des expositions de Strasbourg

Monsieur le Maire propose l'ajout à l'ordre du jour d'un point intitulé : « Renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin 2026-2030 ». Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rajouter ce point lors de la séance de ce jour.

- 70/26 Renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin 2026-2030.
- 71/26 Décision d'attribution de subventions aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo à assistance électrique ou non
- 72/26 Décision d'attribution de subventions aux particuliers pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Andrée NUSS est désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle procède à l'appel.

II) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2026

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité, sans observation.

III) INFORMATIONS AU TITRE DES DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE

Décision de Monsieur le Maire n° 06/26 du 8 juin 2026 portant sur la réfection des chemins ruraux Walpersweg et Am Langen Samstag, pour un montant total de 39 157,50 € HT, soit 46 989,00 € TTC à l'entreprise ETA DIS à 67700 Landersheim.

Décision de Monsieur le Maire n° 07/26 du 15 juin 2026 portant sur la réhabilitation thermique de la crèche Gare : avenants 1, pour un montant total de 871 971,68 € HT, soit 1 046 366,02 € TTC à diverses entreprises.

60/26 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025

Le Compte Financier Unique est devenu, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité de comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause les prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

L'instruction budgétaire et comptable prévoit une procédure d'affectation du résultat. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement fait l'objet d'une exécution budgétaire après le vote du Compte Financier Unique.

Le résultat sur lequel porte la décision d'affectation, apparaissant au Compte Financier Unique, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice.

Après constatation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Le solde d'exécution d'investissement (déficit ou excédent) fait l'objet d'un simple report dans la même section.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Geispolsheim,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-31 et L 1612-12,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 22 juin 2026,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 comme suit :

		BUDGET 2025		
		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES		8 063 462,76 €	8 585 600,00 €	16 649 062,76 €
DEPENSES		8 063 462,76 €	8 585 600,00 €	16 649 062,76 €
Les recettes et les dépenses de l'exercice 2025 du budget de la Commune sont arrêtées aux montants suivants :				
		REALISE EXERCICE 2025		
		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	a	4 964 396,45 €	8 527 326,08 €	13 491 722,53 €
DEPENSES	b	4 631 200,65 €	8 021 282,06 €	12 652 482,71 €
Résultat de clôture	a-b	333 195,80 €	506 044,02 €	839 239,82 €
REALISE 2025 + REPORTS DE L'EXERCICE 2024				
		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES 2025	a	4 964 396,45 €	8 527 326,08 €	13 491 722,53 €
EXCEDENT 2024	c	795 920,50 €	- €	795 920,50 €
DEPENSES 2025	b	4 631 200,65 €	8 021 282,06 €	12 652 482,71 €
DEFICIT 2024				- €
Résultat de clôture	a+c-b	1 129 116,30 €	506 044,02 €	1 635 160,32 €
D'où il résulte un résultat brut de la section de fonctionnement de l'exercice de :				506 044,02 €
et un EXCEDENT de financement brut de la section d'investissement de :				1 129 116,30 €
L'excédent brut global s'élève à				1 635 160,32 €
Compte tenu des restes à réaliser suivants :				
		RESTES A REALISER 2025		
		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES RAR 2025	e	965 517,00 €		965 517,00 €
DEPENSES RAR 2025	f	1 043 075,12 €		1 043 075,12 €
Résultat de clôture	e-f	- 77 558,12 €	- €	- 77 558,12 €
le résultat comptable avec intégration des restes à réaliser est le suivant :				
		RESULTAT COMPTABLE AVEC INTEGRATION DES RESTES A REALISER		
		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT RECETTES 2025 + RAR 2025	a+c+d+e	6 725 833,95 €	8 527 326,08 €	15 253 160,03 €
RESULTAT DEPENSES 2025 + RAR 2025	b+f	5 674 275,77 €	8 021 282,06 €	13 695 557,83 €
Résultat de clôture		1 051 558,18 €	506 044,02 €	1 557 602,20 €
le résultat net de fonctionnement s'élève à				506 044,02 €
l'excédent de financement de la section d'investissement est de				1 051 558,18 €
L'excédent net de clôture est de				1 557 602,20 €

Adopté à l'unanimité

Selon l'instruction budgétaire et comptable M57 après avoir arrêté le Compte Financier Unique de l'exercice, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'affecter le résultat de la seule section de fonctionnement de l'exercice 2025. Le solde d'exécution de la section d'investissement, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'une reprise pure et simple dans la section d'investissement.

Après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, il est proposé au Conseil Municipal l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2025 comme présenté ci-dessous.

L'excédent de fonctionnement 2025 constaté à la clôture du Compte Financier Unique s'élève à 560 044,02 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 22 juin 2026,

VU l'adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 lors de la même séance,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique 2025 comme suit :

L'excédent de fonctionnement 2025 constaté à la clôture du compte administratif s'élève à **506 044,02 €**

Il est affecté comme suit :

à la section d'investissement :

Il finance exactement le besoin de financement reporté de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2025 soit	
Il sert à couvrir le déficit des restes à réaliser en investissement de clôture de l'exercice 2025, soit	
Il sert également à financer les dépenses de l'exercice 2025 à réaliser en investissement, soit	

à la section de fonctionnement :

506 044,02 €

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
001 résultat investissement		1 051 558,18 €
1068 excédent de fonctionnement capitalisé		
002 résultat de fonctionnement		506 044,02 €

Adopté à l'unanimité

Le vote de cette décision modificative intervient après l'approbation du Compte Financier Unique par le Conseil Municipal. Son rôle principal est de reprendre les résultats constatés lors de la clôture de l'exercice précédent et d'en décider l'affectation. Elle comporte en outre des modifications de crédits indispensables au bon fonctionnement de la collectivité et correspondant au choix des investissements à réaliser.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n° DCM 2026-01 du 29 janvier 2026 portant adoption du Budget Primitif 2026,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 22 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision budgétaire modificative n° 1 conformément au tableau ci-joint.

PREND ACTE

- que la décision budgétaire modificative affecte le montant total de la **section de fonctionnement** qui s'élève dorénavant à 8 960 134,87 €.
- que la décision budgétaire modificative affecte le montant total de la **section d'investissement** qui s'élève dorénavant à 6 442 533,30 €.

Adopté à l'unanimité

63/26 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE : APPROBATION DES COMPTES DE RESULTATS DE L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES ET DE LA FEDERATION DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'ALSACE POUR L'ANNEE 2025

Par délibération n° 30/19 du 29 avril 2019, le Conseil Municipal a validé les conventions de Délégation de Service Public dans le secteur de la Petite Enfance par voie d'affermage pour la période allant de septembre 2019 à août 2024 puis la Commune a renouvelé à partir du 1^{er} septembre 2024 les conventions de Délégation de service Public de la Petite Enfance 2024/2029 par délibération n° DCM2024-34 du 25 mars 2024. La Commune a confié la gestion de ce secteur à deux associations. La crèche multi-accueil et le relais petite enfance à l'Association Générale des Familles, les accueils de loisirs sans hébergement ainsi que les accueils périscolaires Gare et Village à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace.

Dans ce cadre, le délégataire doit produire chaque année un certain nombre de documents retraçant l'exécution de la Délégation de Service Public. Parmi ces documents

figurent notamment les comptes de résultats et le rapport d'activités de l'année passée. Dès la communication de ces comptes, il appartient au Conseil Municipal de les examiner et d'en prendre acte.

L'arrêt des comptes de l'exercice 2025 des différentes structures fait apparaître les résultats selon le tableau ci-dessous, distinguant le budget total du délégataire et le budget à la charge de la Commune et les sommes effectivement versées.

structures	délégataire			Commune de GEISPOLSHHEIM			
	budget prévisionnel	compte de résultat présenté par les délégataires	différence résultat/budget prévisionnel	budget prévisionnel à la charge de la Commune	compte de résultat à la charge de la Commune	excédent ou déficit de versement 2024	
AGF							
Multi-accueil Gare	1 021 475,00	1 019 847,03	- 1 627,97	308 240,00	281 309,22	- 26 930,78	<i>excédent</i>
Multi-accueil Village	226 658,00	153 283,14	- 73 374,86	57 308,00	64 703,27	7 395,27	<i>déficit</i>
RPE	57 598,00	53 385,42	- 4 212,58	28 037,00	24 498,76	- 3 538,24	<i>excédent</i>
total AGF	1 305 731,00	1 226 515,59	- 79 215,41	393 585,00	370 511,25	- 23 073,75	<i>excédent</i>
FDMJC							
périscolaire Gare	1 004 702,54	997 973,48	- 6 729,06	573 273,28	558 545,43	- 14 727,85	<i>excédent</i>
périscolaire Village	1 114 724,48	1 103 181,05	- 11 543,43	607 915,48	589 079,56	- 18 835,92	<i>excédent</i>
total FDMJC	2 119 427,02	2 101 154,54	- 18 272,49	1 181 188,76	1 147 625,00	- 33 563,76	<i>excédent</i>
TOTAL PETITE ENFANCE	3 425 158,02	3 327 670,13	- 97 487,9	1 574 773,76	1 518 136,25	- 56 637,51	<i>excédent</i>

Le coût total du fonctionnement du service Petite Enfance pour 2025 qu'il convient pour la Commune de financer s'élève à 1 518 136,25 €.

Des acomptes ont été versés au titre de l'exercice 2025 pour un montant global de 1 574 773,76 € se décomposant comme suit :

- à l'AGF pour un montant de 393 585,- €, soit un excédent de versement de 23 073,75 € qui sera régularisé par l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de l'AGF.
- à la FDMJC pour un montant de 1 181 188,76 €, soit un excédent de versement de 33 563,76 € qui sera régularisé par l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de la FDMJC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1411-3,

VU les délibérations n° 30/19 du 29 avril 2019 portant Délégation de Service Public dans le secteur de la Petite Enfance pour la période 2019-2024 et DCM2024-34 du 25 mars 2024 portant Délégation de Service Public dans le secteur de la Petite Enfance pour la période 2024-2029,

VU les comptes de résultats communiqués par les deux associations respectives au titre de l'année 2025,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 22 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des comptes de résultats et des rapports d'activités adressés par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin et par la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace au titre de la Délégation de Service Public dans le domaine de la Petite Enfance à Geispolsheim pour l'année 2025.

AUTORISE l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de l'Association Générale des Familles d'un montant de 23 073,75 € pour régulariser l'excédent de versement 2025.

AUTORISE l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace d'un montant de 33 563,76 € pour régulariser l'excédent de versement 2024.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**64/26 APPROBATION DES COMPTES DE RESULTATS DE LA
FEDERATION DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE
D'ALSACE POUR L'ANNEE 2025 : ANIMATION JEUNESSE**

Par délibération n° DCM2022-31 du 4 avril 2022, le Conseil Municipal a renouvelé le principe de la politique d'animation socioculturelle à destination des jeunes confié à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace.

Dans ce cadre, la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace produit chaque année le compte de résultats et le rapport d'activités de l'année passée.

L'arrêt des comptes de l'exercice 2025 fait apparaître les résultats selon le tableau ci-dessous :

	Commune de GEISPOLSHEIM			
	Budget prévisionnel à la charge de la Commune	Compte de résultat à la charge de la Commune	Excédent ou déficit de versement 2025	
animations	25 000,00 €	21 819,41 €	- 3 180,59 €	excédent
animateurs	115 461,00 €	111 591,92 €	- 3 869,08 €	excédent
total FDMJC	140 461,00 €	133 411,33 €	- 7 049,67 €	excédent

Le coût total du fonctionnement du service animation jeunes qu'il convient de financer pour la Commune s'élève à 133 411,33 €.

Des acomptes ont été versés au titre de l'exercice 2025 pour un montant global de 140 461 €, soit un excédent de versement de 7 049,67 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1411-3,

VU la délibération n° DCM 2022-31 du 4 avril 2022 confiant la gestion de l'animation jeunesse à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace,

VU le compte de résultats communiqué par la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace au titre de l'année 2025,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 22 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte adressé par la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace dans le domaine de l'animation jeunesse à Geispolsheim pour l'année 2025.

APPROUVE l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace d'un montant de 1 431,14 € afin de couvrir l'excédent 2025.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

65/26 APPROBATION DES COMPTES DE RESULTATS DE LA FEDERATION DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'ALSACE POUR L'ANNEE 2025 : ANIMATION DE L'ESPACE MALRAUX

Par délibération n° DCM2020-76 du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a confié la gestion de l'animation de l'Espace Malraux à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace.

Dans ce cadre, la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace produit chaque année le compte de résultats et le rapport d'activités de l'année passée.

L'arrêt des comptes fait apparaître les résultats selon le tableau ci-dessous :

	Budget prévisionnel à la charge de la Commune	Compte de résultat à la charge de la Commune	Excédent ou déficit de versement 2025	
Animateurs	123 743,00 €	115 591,23 €	- 8 151,77 €	<i>excédent</i>
Assurance	1 850,00 €	1 850,00 €	0,00 €	
Site internet	2 900,00 €	2 900,00 €	0,00 €	
Animations + Festival Alsacien	40 000,00 €	45 248,1 €	5 248,1 €	<i>déficit</i>
TOTAL	168 493,00 €	165 589,33 €	2 903,67 €	<i>excédent</i>

Le coût total du fonctionnement du service Animation de l'Espace Malraux qu'il convient de financer pour la Commune s'élève à 165 589,33 €.

Des acomptes ont été versés au titre de l'exercice 2024 pour un montant global de 168 493 €, soit un excédent de versement de 2 903,67 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1411-3,

VU la délibération n° DCM2020/76 du 21 septembre 2020 confiant la gestion de l'animation de l'Espace Malraux à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace,

VU le compte de résultats communiqué par la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace au titre de l'année 2025,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 22 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte adressé par la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace dans le domaine de l'animation de l'Espace Malraux à Geispolsheim pour l'année 2025.

APPROUVE l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace d'un montant de 2 903,67 € afin de couvrir l'excédent 2025.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

L'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Locales dispose que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation* ». Ce dernier a pour objet de préciser les modalités de détail du fonctionnement de l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L 2122-8 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 22 juin 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer son règlement intérieur,

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur tel que le projet figure en annexe.

Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 – SUBVENTIONS DE PRINCIPE – DISPOSITIF HAUT NIVEAU

Suite à ses résultats sportifs de la saison 2025-2026, l'équipe féminine 1 du club de basket de la Commune, le Cercle Jean Sébastien, va accéder à la Ligue 2 à compter de la saison 2026-2027.

Le dispositif Haut Niveau Amateur fixé dans la délibération n° DCM2026-07 du 29 janvier 2026 n'est plus applicable pour cette équipe.

Il convient de fixer un dispositif Haut Niveau Professionnel. Celui-ci n'est pas cumulable avec le dispositif Haut Niveau Amateur ; une seule équipe du club sera donc bénéficiaire d'un dispositif Haut Niveau.

Il est proposé que l'accession de l'équipe 1 du club en Ligue 2 entraîne le bénéfice d'une subvention totale pour la saison 2026-2027 de 31 000,- €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n° DCM 2026-01 du 29 janvier 2026 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2026,

VU la délibération n° DCM 2026-07 du 29 janvier 2026 portant adoption des subventions de principe,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 22 juin 2026,

CONSIDERANT l'accès à la Ligue 2 de l'équipe féminine 1 du Cercle Jean Sébastien,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création pour la saison 2026-2027 du nouveau dispositif Haut Niveau Professionnel par le versement d'une subvention totale de 31 000,- €.

PRECISE que les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont prévus au Budget Primitif de l'exercice 2026 ou de ses Décisions Budgétaires Modificatives.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

M. William WILD n'ayant participé ni au débat ni au vote

Adopté à l'unanimité

68/26 TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

VU la délibération n° DCM 2026-01 du 29 janvier 2026 portant adoption du Budget Primitif 2026,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 22 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

DECIDE que le tableau des effectifs du personnel communal est arrêté selon le tableau ci-dessous.

PREND ACTE que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits au Budget Primitif 2026 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GRAND EST
RELATIF AU PARC DES EXPOSITIONS DE STRASBOURG**

La Chambre Régionale des Comptes Grand Est a procédé à un contrôle coordonné du Parc des Expositions de Strasbourg pour les exercices 2018 et suivants. Le rapport définitif a été rendu public à l'issue de sa présentation au Conseil de l'Eurométropole du 29 mai 2026 :

Trois recommandations ont été formulées concernant l'Eurométropole, afin d'améliorer le suivi de la délégation de service public :

- Actualiser le compte d'exploitation prévisionnel à chaque conclusion d'un avenant qui modifie les caractéristiques du service attendu.
- Elargir le champ d'intervention des comités de suivi à l'examen des projets d'évolution du service et à l'évaluation de la qualité du service délégué, afin d'assurer les missions prévues à la convention.
- Renforcer les dispositifs permettant le suivi de la maintenance, conformément au contrat d'affermage.

Conformément à l'article L.243-8 du Code des Juridictions Financières, ce rapport a été transmis par la Chambre Régionale des Comptes aux Maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Le rapport a été transmis aux 33 maires de l'actuelle Eurométropole en vue d'en débattre devant le Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la saisine de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est en date du 5 juin 2026,

VU le Code des Juridictions Financières et notamment son article L 243-8,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 22 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatives au Parc des expositions de Strasbourg.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE
GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DU BAS-RHIN 2026-2030**

Le contrat enfance-jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en 2016 est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. La CAF a fait évoluer le dispositif et a mis en place des conventions territoriales globales (CTG) de service aux familles qui souhaitent regrouper plusieurs communes dans un bassin de vie cohérent pour des actions partagées.

Par délibération n° DCM2020-02 du 27 janvier 2020, la Commune a adhéré au projet de Convention Territoriale Globale avec les Communes d'Illkirch, de Lingolsheim et d'Ostwald.

Du fait des disparités d'enjeux territoriaux avec ces Communes, Geispolsheim, en lien avec la CAF, a décidé de rejoindre la CTG Blaesheim, Entzheim, Holtzheim. Ce qu'elle a fait en 2023 par avenant à la précédente convention.

La convention actuelle est arrivée à son terme en 2025 ; il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à en signer une nouvelle pour la période 2026-2030.

CONSIDERANT la rédaction en cours de la nouvelle convention par les Communes et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin,

CONSIDERANT la signature prévue au Comité de Pilotage du 7 septembre 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de renouvellement de la Convention Territoriale Globale de services aux familles à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et les Communes de Blaesheim, Entzheim et Holtzheim.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin 2026-2030.

Adopté à l'unanimité

71/26 DECISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE OU D'UN VELO CARGO A ASSISTANCE ELECTRIQUE OU NON

Dans le cadre de la politique de développement durable poursuivie par la Commune, cette dernière a instauré un dispositif d'aides aux particuliers résidant à Geispolsheim qui procèdent à l'acquisition de vélo à assistance électrique en modulant l'aide financière en fonction des ressources du bénéficiaire. La Commune a également créé un dispositif de subvention pour l'acquisition par des particuliers d'un vélo cargo à assistance électrique ou non.

Lors de sa séance du 24 juin 2024, le Conseil Municipal a décidé de préciser qu'à partir du 1^{er} juillet 2024 l'aide est limitée à une demande par foyer fiscal de Geispolsheim. Les autres conditions sont restées inchangées :

- 100,- € de subvention si le Revenu Fiscal de Référence par part est supérieur à 16 300,- €

- 200,- € de subvention si le Revenu Fiscal de Référence par part est compris entre 7 500,- € et 16 300,- €
- 250,- € de subvention si le Revenu Fiscal de Référence par part est inférieur à 7 500,- €

Ce dispositif s'appliquera pour un dossier par foyer fiscal, pour toute personne résidant à Geispolsheim et le nombre de subventions versées est limité à 50 demandes.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer définitivement sur les subventions à verser.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n° DCM2022-103 du 28 novembre 2022 portant modification du dispositif de subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique ou non,

VU la délibération n° DCM2024-64 du 24 juin 2024 portant modification du dispositif de subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique ou non,

VU les demandes présentées,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 22 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

ACCORDE la subvention suivante telle que définie ci-après.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2026.

VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

N°	Demandeur	N° rue	Rue	Revenu fiscal de réf par part sup. à 16 300,- €	Revenu fiscal de réf par part compris entre 7 500,- € et 16 300,- €	Revenu fiscal de réf par part inf à 7 500,- €
				100,00 €	200,00 €	250,00 €
11	BATZENHOFFER Jean-Jacques	66	Rue Gal de Gaulle	100,00 €		
12	ZAEGEL Monique	41	Rue du Mal Leclerc		200,00 €	
13	HERRMANN Audrey	10	Rue Ritter	100,00 €		
14	GAUBERT Sabine	3	Rue des Vosges	100,00 €		
				300,00 €	200,00 €	
				500,00 €		

Adopté à l'unanimité

**DECISION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS
POUR L'ACQUISITION DE RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE**

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2006, le Conseil Municipal avait décidé d'allouer une subvention pour les particuliers procédant à l'acquisition de citernes de récupération d'eau de pluie dans les conditions suivantes :

- pour les citernes de jardins extérieures : 50 % du prix d'achat avec un montant plafonné à 150,- €,
- pour les citernes enterrées : 80,- €/m3 avec un montant plafonné à 5 m3 soit 400,- €.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer définitivement sur les subventions à verser.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n° DCM2026-07 du 29 janvier 2026 portant adoption des subventions de principe pour l'année 2026,

VU la délibération n° DCM2026-01 du 29 janvier 2026 portant adoption du Budget Primitif 2026,

VU les demandes présentées,

VU l'avis des Commissions Réunies en date du 22 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

ACCORDE les subventions suivantes telles que définies ci-après.

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2026.

CITERNES DE JARDINS EXTERIEURES

N°	Demandeur	N° rue	Rue	Facture		Citernes de jardins extérieures	
				Fournisseur	Date	Montant	50 %
1	CORBE François	38	Rue du Raisin	Brico Dépôt	02/06/2026	99,00	49,50
2	ROTH Jean-Baptiste	11	Chemin Schirlen	Leroy Merlin	02/05/2026	140,00	70,00
						TOTAL	119,50 €

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 19h45.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2026

ETAT ANNEXE A LA DELIBERATION N° DCM 2026-62							
Opération	Article	Fonction	Objet	Crédits BP	Crédits DBM N° 1		Total des crédits
					Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	6042	01	Prestations de service	1 000,00	1 000,00		2 000,00
	60612	multi	Electricité	170 000,00	200 634,87		370 634,87
	60613	multi	Chauffage urbain	190 000,00	220 000,00		410 000,00
	61351	020	Location matériel roulant	3 000,00	7 000,00		10 000,00
	615231	020	Entretien et réparation voiries	5 000,00	10 000,00		15 000,00
	615232	020	Entretien et réparation réseaux	28 500,00	7 000,00		35 500,00
	6156	020	Maintenance	180 000,00	9 000,00		189 000,00
	6184	020	Organisme de formation	6 000,00	8 000,00		14 000,00
	65315	020	Formation (élus)	4 500,00	4 500,00		9 000,00
	6541	01	Créances admises en non valeur		37 000,00		
	65748	multi	Subventions aux associations	2 287 000,00	31 000,00		2 318 000,00
	65818	028	Redevances		2 000,00		2 000,00
	6688	01	Charges financières	1 500,00	4 500,00		6 000,00
	673	01	Titres annulés sur exercice antérieur		31 000,00		
	7588	4221	Excédent Périscolaire			33 563,76	-
	7588	4221	Excédent crèche			23 073,75	-
	7588	338	Excédent DJ			7 049,67	-
	7588	30	Excédent Malraux			2 903,67	-
	001	01	Excédent de fonctionnement reporté			506 044,02	-
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					572 634,87	572 634,87	

Opération	Article	Fonction	Objet	Crédits BP	Crédits DBM N° 1		Total des crédits
					Dépenses	Recettes	
SECTION D'INVESTISSEMENT							
RESTES A REALISER 2025					1 043 075,12 €	965 517,00 €	77 558,12 €
CREDITS NOUVEAUX 2026							
126 Espace Malraux	2135	30	Dispositif de mesure et contrôle du son	62 200,00	7 300,00		69 500,00
130 Eclairage Public	2152	512	Sablage mâts fonte	238 000,00	65 000,00		303 000,00
	2315	512	Rue des Jardins		30 000,00		30 000,00
	2315	512	Rue du Fer à Cheval renouvellement		7 000,00		7 000,00
	2315	512	Allée du stade réfection		25 000,00		25 000,00
	2315	512	Parking église village rénovation		8 000,00		8 000,00
	2315	512	Enfouissement rue du Fer à Cheval		30 000,00		30 000,00
131 Installations sportives gare	21351	325	Cloison pétanque	13 000,00	5 000,00		18 000,00
175 Gendarmerie	21351	026	Salle de bain logement	12 500,00	8 000,00		20 500,00
177 Mairie	21351	020	Système conférence	123 000,00	34 000,00		157 000,00
	21351	020	Gestion Technique des Bâtiments		37 000,00		37 000,00
	2188	020	Puces GSM pour 7 ascenseurs		7 000,00		7 000,00
	21351	020	Remplacement centrale alarme		3 400,00		3 400,00
187 Voirie	2151	820	Réaménagement passage église	6 000,00	15 600,00		21 600,00
199 Ecole Primaire Village	21351	212	Cloison CF pour Espace d'Attente Sécurisé	61 500,00	25 000,00		86 500,00
	2188	212	Filtres CTA		4 000,00		4 000,00
202 Ecole Primaire Gare	2313	212	MOE + travaux	34 300,00	160 000,00		194 300,00
209 Ecole Maternelle village	2188	211	Jeux pour les classes	13 500,00	2 500,00		
	2188	211	Mobilier divers (ventilateurs)		3 000,00		19 000,00
214 Maison retraite	2313	4238	MOE + travaux	210 000,00	501 758,18		711 758,18
217 133 Centre sportif basket	21838	325	Ecrans salle principale	1 200,00	30 000,00		31 200,00
	2181	325	Réfection des raquettes		6 000,00		6 000,00
217 134 Centre sportif foot	21578	325	Equipement SSI (sécurité incendie)	6 200,00	2 500,00		8 700,00
	2158	325	Réparation arroseurs terrain d'honneur		3 000,00		3 000,00

	2188	325	Remplacement sono		11 000,00		11 000,00
225 Périscolaire Gare	21351	4221	Isolation phonique (salle rouge) complément	19 500,00	5 000,00		24 500,00
230 Salle Saint-Jean	21351	325	Mise en conformité électrique		5 000,00		5 000,00
231 Maison des associations	21314	30	Remplacement plaques polycarbonate toiture	5 000,00	2 000,00		7 000,00
	2188	30	Sonde pour CTA		1 500,00		1 500,00
	21838	30	Remplacement imprimante		5 000,00		5 000,00
	2188	30	Remplacement lave-vaisselle		2 000,00		2 000,00
	238	01	Avance		400 000,00		400 000,00 €
	238	01	Avance			400 000,00	-400 000,00 €
	002	01	Excédent d'investissement reporté			1 129 116,30	1 129 116,30
SOUS-TOTAL DES CREDITS NOUVEAUX 2026					1 451 558,18	1 529 116,30	77 558,12
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					2 494 633,30	2 494 633,30	-

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire du poste	Temps de travail effectif	Titulaire	Non Titulaire	Poste
EMPLOIS FONCTIONNELS								
Directeur Général des Services 2000-10.000 hts	A	1	0	35:00:00	100%			Direction Générale des Services (détaché poste DGS)
Emplois fonctionnels		1	0					
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché principal	A	1	1	35:00:00	100%			Attaché principal détaché dans une autre structure
Attaché principal	A	1	1	35:00:00	100%		X	Adjoint au Directeur Général
Attaché principal	A	1	1	35:00:00	100%			Responsable accueil/ communication / élections
Attaché principal	A	3	3					
Attaché	A	1	0	35:00:00	100%			Attaché détaché sur poste DGS
Attaché	A	1	0	35:00:00	100%			Directeur de l'école de musique
Attaché	A	1	1	35:00:00	100%			Responsable finances / personnel / marchés publics
Attaché	A	3	1					
Rédacteur	B	1	0	35:00:00				Poste à pourvoir promotion
Rédacteur	B	1	0					
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	1	1	35:00:00	100%			Secrétariat Général
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	1	1	35:00:00	100%			Assistante Ressources Humaines
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	1	1	35:00:00	100%		X	Assistante comptable
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	1	1	35:00:00	100%			Agent chargé d'accueil et secrétariat ST
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	1	1	35:00:00	50%		X	Agent de gestion administrative et secrétariat EMM
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	1	0	35:00:00	100%			Poste à pourvoir promotion
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	6	5					
Adjoint administratif ppal 2e classe	C	1	1	35:00:00	100%			Agent gestion administrative du ST et location bâtiments communaux
Adjoint administratif ppal 2e classe	C	1	0	35:00:00	100%			Poste à pourvoir promotion
Adjoint administratif ppal 2e classe		2	1					
Adjoint administratif	C	1	1	35:00:00	100%		X	Agent administratif polyvalent - accueil et communication
Adjoint administratif	C	1	1	35:00:00	100%			Agent administratif polyvalent - accueil et social
Adjoint administratif	C	1	1	35:00:00	100%			Agent administratif polyvalent - accueil et état civil
Adjoint administratif	C	1	1	35:00:00	50%			Agent administratif polyvalent - accueil et secrétariat
Adjoint administratif	C	1	1	35:00:00	100%		X	Renforts d'été (2*3 semaines)

Adjoint administratif	C	5	5					
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		20	15					
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur	A	1	1	35:00:00	100%			Responsable du Service Technique
Ingénieur	A	1	1					
Technicien ppal 1ère classe	B	1	0	35:00:00	100%			Poste à pourvoir promotion
Technicien ppal 1ère classe	B	1	1	35:00:00	100%			Agent chargé urbanisme / TLPE
Technicien ppal 2ème classe	B	1	1	35:00:00	100%		X	Agent chargé patrimoine bâti
Technicien ppal 2ème classe	B	1	1	35:00:00	100%		X	Chef Centre Technique Municipal
Technicien ppal 2ème classe	B	1	0	35:00:00	100%		X	Poste à pourvoir promotion
Technicien	B	1	1	35:00:00	100%		X	Régisseur Son / Lumières Espace Malraux
Technicien	B	6	4					
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	35:00:00	80%			Agent chargé des espaces naturels et agricoles
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	35:00:00	100%			Chef d'équipe espaces verts
Agent de Maîtrise Principal	C	1	0	35:00:00	100%			Poste à pourvoir promotion
Agent de Maîtrise Principal	C	3	2					
Agent de Maîtrise	C	1	1	35:00:00	100%			Chef d'équipe bâtiments
Agent de Maîtrise	C	1	1	35:00:00	100%			Agent polyvalent bâtiments sanitaires
Agent de Maîtrise	C	1	0	35:00:00	100%			Poste à pourvoir promotion
Agent de Maîtrise		3	2					
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	35:00:00	100%			Agent des Espaces verts
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	35:00:00	100%			Agent des Espaces verts
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	35:00:00	100%			Agent polyvalent Travaux Généraux - Propreté
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	1	35:00:00	100%			Conciergerie salles communales
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	1	0	35:00:00	100%			Poste à pourvoir promotion
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	5	4					
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	1	1	35:00:00	100%		X	Agent polyvalent travaux généraux
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	1	1	35:00:00	100%		X	Agent polyvalent bâtiments peinture
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	1	0	35:00:00	100%			Poste à pourvoir promotion
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	3	2					
Adjoint technique	C	1	1	35:00:00	100%			Chef d'équipe travaux généraux
Adjoint technique	C	1	1	35:00:00	100%		X	Agent polyvalent bâtiments
Adjoint technique	C	1	1	35:00:00	100%		X	Agent polyvalent travaux généraux / conciergerie
Adjoint technique	C	1	1	35:00:00	100%			Agent des Espaces verts
Adjoint technique	C	10	9	35:00:00	DHS variable			Agent d'entretien
Adjoint technique	C	1	1	35:00:00	100%		X	Renfort ponctuel si accroissement travail

Adjoint technique	C	1	1	35:00:00	saison été		X	Renforts d'été (3 *3 semaines)
Adjoint technique	C	16	15				X	
Apprenti		1	1	35:00:00	100%		X	Apprenti aux espaces verts
Apprenti		1	1					
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		38	31					
FILIERE SOCIALE								
ATSEM principal de 1ère classe	C	7	7	30:45:00				ATSEM
ATSEM principal de 1ère classe	C	7	7					
ATSEM principal de 2e classe	C	1	1	30:45:00				ATSEM
ATSEM principal de 2e classe	C	1	0	30:45:00				si création classe
ATSEM principal de 2e classe	C	2	1					
TOTAL FILIERE SOCIALE		9	8					
FILIERE CULTURELLE								
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	A	1	1	35:00:00	100%			Professeur d'enseignement artistique chargée de Direction
Professeur d'enseignement artistique hors classe		1	1					
Assistant Enseignement Artistique ppal 1ère classe	B	8	8	DHS variable			X	Chargés d'enseignement
Assistant Enseignement Artistique ppal 1ère classe	B	1	0	DHS variable			X	Poste à pourvoir promotion
Assistant Enseignement Artistique ppal 1ère classe		9	8				X	
Assistant Enseignement Artistique ppal 2e classe	B	8	7	DHS variable			X	Chargés d'enseignement (emm)
Assistant Enseignement Artistique ppal 2e classe	B	4	4	05:00:00			X	Chargés d'enseignement (dm)
Assistant Enseignement Artistique ppal 2e classe	B	1	1	17:30:00			X	Chargés d'enseignement (d)
Assistant Enseignement Artistique ppal 2e classe	B	1	1	17:00 :00			X	Chargés d'enseignement (dc)
Assistant Enseignement Artistique ppal 2e classe		14	13	29	0			
TOTAL FILIERE CULTURELLE		24	22					
TOTAL GENERAL		92	76					